



Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUJOLS

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Présents : Marie-Gabrielle COLA, Isabelle COURAU, Jean-François CUBAYNES, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Christelle GAUTHERET, Thierry JACOBS, Brice JOUBERT, Nicolas MARTOS, Marie MOLINA KERVELLEC, Jonathan SEGOND.

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Isabelle COURAU	17h30	20h00

Ordre du jour :

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l' élu local

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2026

3/ **FINANCES** : fixation du montant des indemnités du Maire et des adjoints

4/ **INSTITUTIONS** : création et composition des commissions municipales

5/ **QUESTIONS DIVERSES**

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Geneviève DEJEAN, maire sortante fait l'appel des membres élus lors du 1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026. Etant la plus âgée, c'est elle qui préside la séance pour l'élection du Maire. Sont désignés assesseurs : Brice JOUBERT et Jonathan SEGOND.

Geneviève DEJEAN est élue Maire à l'unanimité (11 voix POUR, 0 abstention).

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Mme le Maire nouvellement élue. Elle propose de reconduire le même nombre d'adjoints que sous la précédente mandature, soit **TROIS ADJOINTS** et après en avoir délibéré, les élus valident la proposition de Madame le Maire.

Ont été élus :

- 1^{ère} adjointe : Christiane FOURES (11 voix POUR, 0 abstention)
- 2^{ème} adjoint : Jean-François CUBAYNES (11 voix POUR, 0 abstention)
- 3^{ème} adjointe : Marie-Gabrielle COLA (11 voix POUR, 0 abstention)

Madame le Maire donne ensuite lecture de « La Charte de l' élu » dont elle remet une copie à chaque membre du conseil municipal.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

3/ FINANCES : fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints

Madame le maire indique aux élus que les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique (indice 1027 au 01/01/2026 - valeur annuelle 49 326,29 €). Madame le Maire précise que l'indemnité du maire étant de droit, elle ne fait pas l'objet d'un vote et que le pourcentage maximum pouvant être alloué à un adjoint est de 10,89 %.

Après débat, les élus se mettent d'accord pour appliquer des pourcentages différenciés pour les adjoints, à savoir :

- 1^{er} adjoint : 8.50 %
- 2^e adjoint : 7.20 %
- 3^e adjoint : 5.90 %

DELIBERATION : les taux différenciés proposés sont adoptés à l'unanimité.

4/ INSTITUTIONS : création et composition des commissions communales

La séance s'est ensuite poursuivie avec la constitution des commissions communales fixées comme suit :

◦ COMMISSION FINANCES

- DEJEAN Geneviève
- FOURES Christiane
- CUBAYNES Jean-François
- GAUTHERET Christelle
- COURAU Isabelle

◦ COMMISSION APPELS D'OFFRES

- DEJEAN Geneviève
- FOURES Christiane
- CUBAYNES Jean-François
- SEGOND Jonathan

◦ COMMISSION VOIRIE-ESPACES PUBLICS-URBANISME

- DEJEAN Geneviève
- FOURES Christiane
- CUBAYNES Jean-François
- JACOBS Thierry
- MARTOS Nicolas

◦ COMMISSION INFORMATIQUE-COMMUNICATION

- DEJEAN Geneviève
- COLA Marie-Gabrielle
- MOLINA KERVELLEC Marie

◦ COMMISSION FETES- & CEREMONIES - VIE ASSOCIATIVE

- DEJEAN Geneviève
- FOURES Christiane
- JACOBS Thierry
- MOLINA KERVELLEC Marie
- COURAU Isabelle

◦ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES & PETITE ENFANCE

- DEJEAN Geneviève
- FOURES Christiane
- MOLINA KERVELLEC Marie
- JOUBERT Brice
- GAUTHERET Christelle

5/ QUESTIONS DIVERSES

Lors d'un temps dédié aux questions diverses, différentes dates ont été fixées :

- 10 avril : conseil municipal pour voter les délégations ;
- 16 avril : commission finances pour préparer le budget ;
- 23 avril : conseil municipal pour voter le budget

Une visite de la ferme du lac est par ailleurs prévue le lendemain de la séance pour ceux qui le souhaitent.

La séance est levée à 20h00

Le Maire

La secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Isabelle COURAU